

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2023

---

### **OBJET : Décision modificative n°1 du budget principal**

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-six septembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente Gaston Panouillé sur la commune de Fanjeaux,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2023

Secrétaire de séance : Jérôme DARFEUILLE

**Présents** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Thierry CADENAT, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

**Avant donné pouvoir** : Marie-Hélène BOYER à Anne-Marie MAZIERES, André CATHALA à Jérôme DARFEUILLE, Serge CAZENAVE à André VIOLA, Sarah DANJOU à Jacques DANJOU, Christian OURLIAC à Francis ANDRIEU.

---

Monsieur le Président expose aux membres du conseil qu'afin de prendre en compte certaines évolutions de recettes et de dépenses, il est nécessaire d'ouvrir et de réduire de nouveaux crédits et propose la décision modificative du budget principal 2023 N°1 suivante :

Le compte 70875 remboursements de frais par les communes membres du GFP chapitre 70 est augmenté +19 600 € pour la prise en compte des recettes des rythmes scolaires 2022/2023, le compte 74124 chapitre 74 est abondé de + 30 620 € de dotation d'intercommunalité, le compte 74 126 chapitre 74 est ajusté à la baisse de - 2028 €, le compte 74718 chapitre 74 est abondé de + 8100 € pour prendre en compte le versement du financement du poste de chargé de mission transition, le compte 7718 autres

produits exceptionnels chapitre 77 pour une prise en compte de recettes concernant le pont de Béteille est augmenté de + 12 000 €, le chapitre 01110 000 € du fait des remboursements de charges de personnel (maternités et maladies).

Le compte 60612 énergie électricité chapitre 011 est réduit soit -25 000 € sur la base des consommations et des prix réellement constatés, le compte 60632 fourniture de petit équipement chapitre 011 est réduit soit - 9000 € sur la base des besoins réels des services, le compte 6064 fournitures administratives chapitre 011 est réduit soit - 2000 €, le compte 611 prestation de service chapitre 011 est réduit de - 51 000 € pour prendre en compte une baisse des dépenses et abonder le compte 6226 honoraires chapitre 011 qui est augmenté de + 19 000 € et 6238 divers chapitre 011 qui est augmenté de +32 000 € suite à des changements d'imputations comptables.

Le compte 6261 affranchissement chapitre 011 est réduit de 2000 € sur la base des réalisations, pour des questions d'imputations comptables il est proposé d'abonder le compte 6512 droits d'utilisation informatique en nuage chapitre 65 de + 27 000 € par le compte 65888 autres chapitre 65 qui est diminué de -27 000 €, de prévoir l'inscription de 6 000 € sur le compte 6541 chapitre 65 de créances admises en non-valeur à la demande de la trésorerie, de prévoir l'inscription au chapitre 012 de 200 000 € répartis sur les comptes ci-dessous pour faire face à la fois aux revalorisations du smic de 2.2 % sur l'année de 2023, de l'indexation du point d'indice de 1.5 % et des remplacements de personnel qui font par ailleurs l'objet de remboursements au chapitre 013 compte 6419.

Le compte de provision 6817 chapitre 68 est abondé de 3 430 € à la demande du comptable public.

Les comptes 023 virement à la section d'investissement et 021 sont abondés respectivement de 6 862€.

L'opération d'investissement n°120 compte 1327 chapitre 13 est abondée de 100 000 € pour prendre en compte des recettes LEADER en attente de versement pour le projet « maison de service au public », et le compte 204 en dépenses d'investissement est abondé de 16 013 € pour le versement d'une subvention d'investissement, 30 000 € sont prévus en dépense d'investissement sur l'opération 235 désimperméabilisation des sols compte 2031 chapitre 20 ainsi que 60 849 € en dépense sur le compte 202031 chapitre 20.

Au vu de ce qui précède la décision modificative ci-après est présentée :

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le [Commentaire](#)

ID : 011-200035707-20230926-D202309\_6-DE

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 60612 /ADMIN		11 000,00
D F 011 60612 /ALAE CENTRE		1 000,00
D F 011 60612 /ALSH BESPLAS		2 000,00
D F 011 60612 /CRECHE BELPECH		3 000,00
D F 011 60612 /CRECHE MONTREAL		6 000,00
D F 011 60612 /MEDIA		2 000,00
D F 011 60632 /CI1		5 000,00
D F 011 60632 /CI2		4 000,00
D F 011 6064 /ADMIN		2 000,00
D F 011 611 /ADMIN		19 000,00
D F 011 611 /MEDIA		32 000,00
D F 011 6226 /ADMIN	19 000,00	
D F 011 6238 /MEDIA	32 000,00	
D F 011 6261 /ADMIN		2 000,00
D F 012 6217 /ADMIN	10 000,00	
D F 012 6218 /ADMIN	10 000,00	
D F 012 6336 /ADMIN	10 000,00	
D F 012 64111 /ADMIN	60 000,00	
D F 012 64131 /ADMIN	80 000,00	
D F 012 6451 /ADMIN	10 000,00	
D F 012 6454 /ADMIN	15 000,00	
D F 012 6488 /ADMIN	5 000,00	
D F 023 023 (ordre)	6 862,00	
D F 65 6512 /ADMIN	27 000,00	
D F 65 6541 /ADMIN	6 000,00	
D F 65 65888 /ADMIN		27 000,00
D F 68 6817	3 430,00	
D I 20 2031 235	30 000,00	
D I 20 2031 OPNI /ADMIN	60 849,00	
D I 204 2041412 OPNI /ADMIN	16 013,00	
R F 013 6419 /ADMIN	110 000,00	
R F 70 70875 /ADMIN	19 600,00	

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230926-D202309\_6-DE

Imputation	OUVERT	REDUIT
R F 74 74124 /ADMIN	30 620,00	
R F 74 74126 /ADMIN		2 028,00
R F 74 74718 /CPTÉ	8 100,00	
R F 77 7718 /VOIRIE	12 000,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)	6 862,00	
R I 13 1321 120 /ADMIN	100 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	106 862,00	294 292,00
	Réductions		116 000,00
Recettes :	Ouvertures	106 862,00	180 320,00
	Réductions		2 028,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	113 972,00
Solde Réductions	113 972,00
Ouv. - Réd.	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n° du Budget principal 2023

-**APPROUVE** la constitution d'une provision de 3430 € au compte 6817 chapitre 68. Cette provision fera l'objet d'un mandat. L'opération est semi budgétaire.

-**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout acte en conséquence

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA

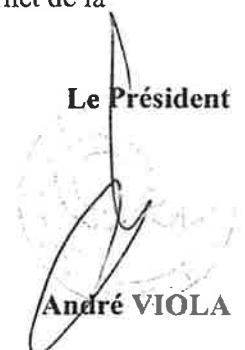
Le secrétaire de séance



Jérôme DARFEUILLE

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 6/10/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 9/10/2023.

Le Président



André VIOLA